



INTERNATIONAL
BEAUTY & COSMETIC
BUSINESS SCHOOL

by Régine Ferrère

CONTRAT DE SCOLARITE

De

ETABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE
P R I V E

- IBCBS –International Beauty &Cosmetic Beauty School
- Membre de la Fédération Française des Ecoles d'Esthétique Parfumerie
- Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie

French Beauty Group SAS /RCS-833 170 020- Rue St Michel 28000 Chartres-

Le Premier Campus International des Métiers de la Beauté et du Bien-être

L'inscription est ferme et définitive par la remise de ce contrat de scolarité signé, accompagné du règlement correspondant aux modalités ci-après.

IBCBS vous informe que :

- Les données collectées sur le présent document permettent la gestion administrative, comptable et pédagogique de votre dossier. Elles permettent l'édition de listes alphabétiques générales d'élèves, de statistiques anonymes mais aussi le calcul des droits constatés (édition des factures, édition des documents de calcul des droits), le dénombrement des absences ou encore l'édition des bulletins de notes et la réponse aux obligations d'information qui incombent aux établissements d'enseignement technique privés en vertu des textes en vigueur et des conditions de sécurité imposées par les autorités de tutelle. - Cette fiche d'information doit obligatoirement être remplie par l'étudiant ou par son représentant légal sans quoi son dossier ne pourra être instruit. Ces documents seront détenus pendant la durée de la scolarité de l'étudiant (e)

Identification de l'étudiant ou stagiaire

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom _____

Nom de jeune fille (si différent) _____

Prénom (s) _____

Adresse _____

CP / _ / _ / _ / _ / _ Ville _____

Téléphone / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ Portable / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

E-mail _____

Date de naissance / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ Age : / _ / _ / ans

Lieu de naissance : (ville) _____ (Pays) _____

Nationalité _____

Niveau d'études _____

Diplômes obtenus _____

Formation

L'étudiant désigné ci-dessus est inscrit à la formation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> BAC PRO ECP 3 ANS | <input type="checkbox"/> BACHELOR MDC Mention Cosmétique Parfumerie |
| <input type="checkbox"/> CAP Adulte 1 an (classique ou supérieur) | <input type="checkbox"/> Compétence Européenne SPA PRATICIEN |
| <input type="checkbox"/> BP ECP Option SPA | <input type="checkbox"/> Compétence Européenne SPECIALISTE PARFUM |
| <input type="checkbox"/> PREPA BTS MECP | <input type="checkbox"/> Compétence Européenne SPA MANAGER |
| <input type="checkbox"/> BTS MECP | |
| <input type="checkbox"/> PREPA BACHELOR MDC | |
| <input type="checkbox"/> Autre _____ | |

Début de contrat / _ / _ / _ / _ / 20 / _ / _ /

Fin de contrat / _ / _ / _ / _ / 20 / _ / _ /

Conditions de Paiement

Frais pédagogiques*

Le montant des frais pédagogiques s'élève à _____ €

Vous bénéficiez d'une aide de _____ € par l'organisme _____

Vous bénéficiez d'un prêt de _____ par

Vous financez _____ €

Vous avez un répondant financier prenant en charge _____ €

Nom et prénom _____

Date et lieu de naissance / / / / / / / / / à _____

Adresse _____

CP / / / / / / Ville _____

Téléphone / / / / / / / / / / Nationalité _____

Employeur _____

Adresse professionnelle _____

CP / / / / / / Ville _____

Téléphone professionnel / / / / / / / / / /

Agissant en qualité de père mère autre _____

Modalités de paiement :

_____ € à l'inscription et _____ € par prélèvement le 1^{er} 5 10 15

De chaque mois de _____ à _____

La totalité à l'inscription (escompte de 3 %) soit, _____ €

* Concerne uniquement les heures de cours

Frais annexes

Matériel professionnel _____ €

_____ € à l'inscription et _____ € en septembre

Et/ou _____ € par prélèvement le 1^{er} 5 10 15 du mois de

Frais de gestion de dossier _____ €

_____ € à l'inscription Et/ou _____ € par prélèvement le 1^{er} 5 10 15

De chaque mois de _____ à _____

Fait en double exemplaire à

le / / / / / 20 / / /

L'établissement

L'étudiant/stagiaire

Le répondant financier

PARIS - CHARTRES



INTERNATIONAL BEAUTY & COSMETIC BUSINESS SCHOOL

by Régine Ferrère

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A- FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité pour des formations se déroulant sur 2 ou 3 années font l'objet d'un contrat principal et d'un contrat annexe par année de formation

B- DISPOSITIONS SPÉCIALES POUR LES NON RÉSIDENTS

Les étudiants et/ou répondants financiers n'ayant pas la qualité de résidents en France Métropolitaine ne peuvent bénéficier du paiement en plusieurs échéances que si un engagement de caution solidaire est fourni lors de l'inscription par une personne ayant cette qualité, salariée depuis au moins deux ans d'une entreprise inscrite au registre de Commerce ou des Métiers sur le territoire français.

C- RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION

- 1- Le montant annuel des Frais de scolarité constitue un forfait basé sur les frais généraux de l'Établissement par rapport au nombre de places disponibles. L'absence d'un élève inscrit, quel qu'en soit le motif, n'a pas pour effet de réduire les frais généraux de l'Établissement, aussi aucun remboursement ni réduction des frais de scolarité ne pourra être consenti en cas d'absence, de départ volontaire ou d'exclusion temporaire ou définitive de l'Étudiant.

En conséquence, les dispositions suivantes sont convenues d'un commun accord entre les parties :

La résiliation devra être formalisée **par le répondant financier, signataire du présent contrat de scolarité, par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au secrétariat de l'établissement**

- a. **Dans les 7 jours de la signature ou de la remise à l'Établissement du présent contrat de scolarité**
Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.
- b. **Avant la rentrée de l'année scolaire**
Dans ce cas, la résiliation entraînera la perte totale des sommes versées à l'établissement, dans la limite de 10 % du montant annuel comprenant les frais de scolarité et les frais annexes.
- c. **A partir du jour de la rentrée scolaire**
-Si le répondant financier et /ou l'étudiant justifie d'une cause réelle et sérieuse : **déménagement dans une autre région, longue maladie et /ou accident empêchant le suivi d'une scolarité normale**, la résiliation entraînera la perte des sommes déjà versées à l'établissement, et la perte du solde dans la limite de 20 % du montant annuel comprenant les Frais de scolarité et les frais annexes.
Dans tous les autres cas, le solde des frais annuels de scolarité sera dû en totalité.
Le montant des frais afférents au matériel professionnel ne pourra être remboursé dès que le matériel a été livré, accepté et utilisé.
Dans les autres cas, le montant que l'établissement aura perçu pour financer l'achat du matériel professionnel sera intégralement remboursé.

2. En cas de résiliation de l'inscription en cours d'année scolaire sans cause réelle ou sérieuse, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application du présent contrat de scolarité devient immédiatement exigible.

3. Toute absence non excusée de l'étudiant pendant plus de deux semaines consécutives pourra être considérée par l'Établissement comme une résiliation définitive de l'inscription.

D. Lorsque l'Établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation, le contrat de scolarité sera réputé résilier et le Répondant financier pourra prétendre :

- a au remboursement des sommes payées correspondant aux prestations non servies,
- b au paiement d'une indemnité calculée au prorata temporis de l'interruption du service de la prestation, sur la base des frais annuels de scolarité.

Les interruptions partielles ou totales du service de la prestation donnant lieu à récupération intégrale dans les conditions pédagogiquement raisonnables ne sont pas assujetties à ces dispositions.

D RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Celui-ci sera remis aux élèves le jour de la rentrée.

Les Elèves doivent observer strictement les consignes particulières qui leur sont données et notamment le règlement de sécurité.

Les Elèves et leurs Parents déchargent l'Ecole de toute responsabilité en cas de vol, disparition, échange ou dégradation d'effets, d'objets ou de matériel personnels des Elèves.

Le texte des cours ne peut être ni enregistré ni publié ; il est Copyright et propriété d'IBCBS.